Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE

GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT

BC03 : S'EXPRIMER ET COMMUNIQUER À L'ORAL, À L'ÉCRIT, ET DANS AU MOINS UNE LANGUE ÉTRANGÈRE

SESSION 2026

Durée : 2 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT	3, INDICATIF

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION ET CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION : PROJET DE REQUALIFICATION DES BERGES DE LA GARONNE, SECTEUR DE LA BASTIDE, BORDEAUX

La métropole étudie un projet de requalification des berges de la Garonne dans le secteur de la Bastide, à Bordeaux. Le projet vise à améliorer les cheminements piétons, à préserver les milieux naturels et à rendre les espaces publics plus accessibles. Une concertation a été organisée auprès des habitants et des usagers.

À partir du corpus fourni, vous rédigerez une synthèse objective, puis un écrit personnel argumenté. La qualité de l'expression, la précision du vocabulaire, la cohérence de l'argumentation et le respect des consignes de rédaction seront pris en compte.

Le référentiel national de la licence Géographie et aménagement identifie le bloc BC03, mais ne fixe pas une épreuve nationale unique, une durée ou un coefficient communs à tous les établissements. Les modalités indiquées ici constituent les paramètres de cette évaluation ; le coefficient est indicatif. L'évaluation écrite ne permet pas, à elle seule, de mesurer les compétences de communication orale visées par le bloc.

PARTIE 1 : SYNTHÈSE DE DOCUMENTS (10 points)

Confronter les points de vue du corpus de manière objective et méthodique

Vous rédigerez une synthèse organisée répondant à la problématique suivante : **Comment une décision d'aménagement peut-elle concilier la participation des habitants, la qualité du débat public et la prise en compte des enjeux du territoire ?**

Votre synthèse s'appuiera sur les documents DT 1, DT 2 et DT 3. Elle devra confronter leurs apports, sans avis personnel, et être rédigée en paragraphes structurés. Vous pouvez utiliser le document réponse DR 1 pour préparer votre confrontation. Le tableau préparatoire ne remplace pas la synthèse rédigée.

Longueur indicative : 350 à 450 mots.

1.1 (2 points) À l'aide du document réponse DR 1, relevez pour chacun des trois documents son idée principale et au moins un argument ou élément d'appui utile à la problématique.

1.2 (2 points) Montrez, en vous appuyant sur le corpus, en quoi la participation à une concertation ne garantit pas à elle seule la qualité de la décision collective. Identifiez au moins deux limites ou conditions.

1.3 (6 points) Rédigez la synthèse demandée. Organisez votre propos autour d'une progression lisible, confrontez les documents et distinguez les arguments de principe, les conditions pratiques de participation et les limites des données disponibles. N'introduisez pas d'informations extérieures au corpus.

PARTIE 2 : ÉCRITURE PERSONNELLE (10 points)

Construire une réponse argumentée et structurée à une question de réflexion

Vous pouvez mobiliser les documents, vos lectures, vos connaissances en géographie et en aménagement, ainsi que votre expérience personnelle. Votre réponse devra présenter une thèse explicite, des arguments développés et des exemples précis.

Longueur indicative : 450 à 600 mots.

2.1 (10 points) **Une concertation locale permet-elle nécessairement de mieux aménager un territoire ?**

Vous répondrez à cette question dans un écrit personnel organisé. Vous pourrez notamment examiner les conditions qui rendent la participation utile, les difficultés de représentation des différents groupes d'usagers et le rôle des connaissances locales dans la décision d'aménagement. Votre conclusion devra répondre clairement à la question posée.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EMMANUEL KANT : AUTONOMIE DE LA PENSÉE ET USAGE PUBLIC DE LA RAISON

Extrait de l'essai *Réponse à la question : Qu'est-ce que les Lumières ?*, publié en 1784. Traduction française moderne. La numérotation des lignes est indicative.

[Ligne 5] Les Lumières sont la sortie de l'homme de l'état de tutelle dont il est lui-même responsable. La tutelle est l'incapacité de se servir de son entendement sans être dirigé par un autre. Cette incapacité est imputable à l'homme lorsqu'elle ne vient pas d'un défaut d'entendement, mais d'un manque de résolution et de courage pour s'en servir sans la direction d'autrui.

[Ligne 10] *Sapere aude* ! Aie le courage de te servir de ton propre entendement ! Voilà la devise des Lumières.

[Ligne 15] Pour ces Lumières, il n'est besoin que de liberté, et de la liberté la moins nuisible de toutes : celle de faire un usage public de sa raison dans tous les domaines. J'entends par usage public de sa raison celui qu'un homme en fait, en tant que savant, devant l'ensemble du public qui lit.

[Ligne 20] L'usage public de la raison doit toujours être libre, et lui seul peut réaliser les Lumières parmi les hommes. […] Il est donc nécessaire que le public puisse discuter librement des idées et que chacun puisse faire connaître ses arguments.

Source : Emmanuel Kant, *Réponse à la question : Qu'est-ce que les Lumières ?*, 1784. Extrait adapté pour le sujet à partir d'une traduction française de l'essai.

DT 2 : CONCERTATION ET AMÉNAGEMENT : LA PARTICIPATION NE SE DÉCRÈTE PAS

Essai de réflexion rédigé pour le dossier, 2025. Le texte examine les conditions d'une concertation locale à partir du projet de requalification des berges présenté dans le sujet.

[Ligne 5] Consulter les habitants ne consiste pas seulement à recueillir des avis après que les choix essentiels ont été arrêtés. Pour que la participation ait un effet, les personnes consultées doivent comprendre les objectifs du projet, connaître les marges de décision encore ouvertes et pouvoir identifier la manière dont leurs propositions seront examinées.

[Ligne 10] Une réunion publique peut faire entendre des expériences que les études techniques ne décrivent pas toujours : les détours imposés à une personne à mobilité réduite, les usages saisonniers d'un quai ou les difficultés d'accès à un espace vert. Ces connaissances situées enrichissent le diagnostic. Elles ne remplacent cependant ni les mesures environnementales ni l'expertise nécessaire pour évaluer les conséquences d'un aménagement.

[Ligne 15] La participation peut aussi être inégalitaire. Les personnes disponibles, familières des réunions et à l'aise à l'oral ont souvent davantage de possibilités de prendre la parole. Les jeunes, les personnes qui travaillent à des horaires contraints ou celles qui ne maîtrisent pas les codes administratifs peuvent rester peu visibles. Diversifier les horaires et les moyens de contribution améliore l'accès au débat, sans garantir que tous les groupes soient représentés.

[Ligne 20] Enfin, une concertation crédible suppose un retour explicite : quelles propositions ont été retenues, lesquelles ne l'ont pas été et pour quelles raisons ? La décision demeure une responsabilité

publique. La qualité du processus dépend donc à la fois de l'ouverture réelle du débat, de l'examen argumenté des contributions et de la transparence de la décision finale.

DT 3 : MODES DE PARTICIPATION DÉCLARÉS LORS DE LA CONCERTATION SUR LES BERGES

Résultats d'un questionnaire volontaire proposé lors de la concertation du projet. 480 réponses ont été recueillies. Chaque répondant a indiqué le moyen de participation qu'il préférait parmi les quatre propositions ci-dessous. Ces résultats décrivent les répondants au questionnaire ; l'échantillon n'étant pas constitué par tirage aléatoire, ils ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de l'ensemble des habitants ou usagers du secteur.

Moyen de participation préféré par les répondants

Moyen de participation préféré	Nombre de réponses	Part des réponses
Réunion publique en soirée	202	42 %
Contribution en ligne	149	31 %
Panneau d'information avec dépôt d'avis	86	18 %
Aucun de ces moyens	43	9 %
Total	480	100 %

Questionnaire volontaire, 480 réponses. Les pourcentages sont calculés parmi les réponses recueillies.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : tableau préparatoire de confrontation des documents

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez le tableau avant de rédiger votre synthèse. Pour chaque document, indiquez une idée principale et un élément d'appui. Dans la dernière colonne, précisez un rapprochement ou une différence utile à la problématique. Des formulations brèves sont attendues.

Confrontation des documents

Document	Idée principale	Argument ou élément d'appui	Rapprochement ou différence avec un autre document
DT 1 : Kant			
DT 2 : Concertation et aménagement			
DT 3 : Résultats du questionnaire			

Tableau préparatoire à compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.